Les paiements et les arriérés débordent

A fin novembre, les arriérés de la Caisse de compensation explosent à près de 4 milliards de DH et le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers à 11,34 milliards. Soit déjà un écart de plus de 2 milliards de DH, comparé à l'enveloppe allouée à la Caisse dans la loi de Finances 2018.

nnée difficile pour la Caisse de compensation. La charge, les arriérés et les paiements des subventions ont tous bondi selon les dossiers traités à fin novembre, dépassant le budget alloué à la Caisse pour cette année. Les arriérés explosent à près de 4 milliards de DH, dont plus de 3,42 milliards de créances dues aux sociétés de gaz butane. Pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs se chiffre à environ 540 millions de DH. C'est ce qui ressort du dernier bulletin d'informations de la Caisse de compensation. Publié le 5 décembre, ce document met en lumière les principaux indicateurs financiers (arriérés et paiements effectués) de la subvention à fin novembre, ainsi que l'évolution à fin octobre de la charge des produits subventionnés.

A noter que le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers, arrêté au 30 novembre dernier, a atteint 11,34 milliards de DH. Le gaz butane, à lui seul, a absorbé 8,7 milliards de DH alors que pour le sucre le paiement de la subvention s'est établi à 2,64 milliards. Ainsi, les paiements déja effectués, additionnés au montant des arriérés, confirment les nouvelles prévisions du ministère des Finances pour la caisse en 2018. Rappelons que le gouvernement a revu à la hausse la charge de la compensation



Selon les nouvelles prévisions du gouvernement, la charge de la compensation atteindra 17,65 milliards de DH cette année, soit un écart de 4,7 milliards par rapport aux projections initiales de la loi de Finances.

Les arriérés s'élèvent à 3,42 milliards de DH pour le gaz et à environ 540 millions pour le sucre.

pour cette année à 17.65 milliards de DH, soit un écart de 4,7 milliards par rapport aux prévisions initiales (soit 13,02 milliards) de la loi de Finances. Ces évolutions s'expliquent essentiellement par les cours internationaux du gaz butane qui continuent de flamber pour atteindre 609 dollars la tonne en octobre dernier. La movenne des cours a connu pour les dix premiers mois de l'année 2018 une hausse de 20% par rapport à la même période de 2017. C'est ainsi qu'à fin octobre, la subvention unitaire a explosé à 59 DH en movenne pour la bonbonne de 12 kg et 15,27 DH

pour la bouteille de 3 kg contre respectivement 51,16 et 13 DH pour la même période en 2017. Résultat, la charge de la subvention du gaz butane relative aux 10 premiers mois de 2018 s'est alourdie a 9,76 milliards de DH, en augmentation de 21%. Concernant le sucre, la charge est restée quasi-stable à 2,9 milliards de DH. La subvention forfaitaire de sucre patilogramme s'est aussi maintenue au niveau de 2,8 DH/kg, même si la moyenne des cours à l'international a connu une baisse de 24% entre janvier et octobre 2018.

Moncef Ben Hayoun